

**LE NOUVEAU PALAIS,
LA BASILIQUE SAINTE-MARIE
ET LE COLLÈGE CANONIAL PALATIN
DE COMPIÈGNE**

par

Bernard MERLETTE

Précisions liminaires¹

Sur “la Chapelle du Palais de Charles-le-Chauve à Compiègne”, May Vieillard-Troïékouff a publié, voici plus de trente ans, une étude qui se voulait quasiment exhaustive². Malheureusement, cette publication considérable ne saurait passer pour définitive, car, fort touffue et parfois confuse, elle était déparée de très graves incertitudes et même de quelques lourdes erreurs.

Peu après, à la veille d’une fouille dans la cour, avant une restauration du cloître, Jean-Claude Malsy attirait plus sommairement l’attention du public local sur “un monument oublié : l’Abbaye Saint-Corneille”³.

L’année suivante encore, pour son colloque sur les “Palais impériaux, royaux et princiers”⁴, l’Institut historique allemand de Paris confiait la communication initiale à May Vieillard-Troïékouff, qui datait notamment de 875-877 la fondation de la chapelle palatine. Sur ce point, Jean-Claude Malsy et moi-même lui opposions une contradiction verbale fortement argumentée. Mais les actes et discussions du colloque ne seront

(1) Abréviations courantes :

Annales : *Annales de Saint-Bertin*, publiées pour la Société de l’Histoire de France par Félix Grat, Jeanne Vieillard et Suzanne Clémencet, avec une introduction et des notes par Léon Levillain (Paris, Klincksieck, 1964). *Bulletin* : Bulletin de la Société historique de Compiègne. *Recueil* : Georges Tessier, *Recueil des Actes de Charles II le Chauve* (3 volumes)

(2) *Cahiers archéologiques*, XXI (1971), p. 89-108.

(3) *Oise Tourisme*, 19 (printemps 1972), p. 22-24, 38.

(4) Ile Colloque historique franco-allemand, Compiègne et Paris, 1-6 avril 1973.

pas alors publiés⁵, non plus que ne le sera ma communication ultérieure à la Société historique sur "Compiègne capitale carolingienne et la basilique Sainte-Marie"⁶.

Il convient donc de produire sans plus tarder l'essentiel de mes preuves, en y ajoutant les éléments nouveaux et non négligeables que j'ai récemment trouvés dans les livres liturgiques de Saint-Corneille.

Deux faits massifs s'imposent.

D'une part, pour les événements et séjours indiqués dans les *Annales*, Compiègne est mentionné seulement dans les quatorze dernières années du règne (864-877). Or, ces mentions apparaissent plus nombreuses que celles de tout autre lieu pour la totalité du règne (840-877), la disproportion s'avérant à peine atténuée dans la mesure où, pour la partie qu'il en a rédigée (depuis 861), le texte d'Hincmar est plus circonstancié que celui de Prudence pour la partie antérieure.

D'autre part, dans le *Recueil*, le palais royal puis impérial de Compiègne est le lieu d'émission des plus nombreux actes. En outre, ce qui accroît encore cette prépondérance, Compiègne paraît subir une éclipse totale pendant le tiers du règne, car aucun acte conservé n'en est daté entre le 2 mai 848 et le 3 août 860⁷.

Pour le collège canonial, une date précise, 865, nous est fournie par les très brèves annales de Mannon. Il s'agit d'un clerc palatin, collaborateur et peut-être successeur de Jean Scot à l'école palatine, qui, dans les tables de comput d'un manuscrit laonnois aujourd'hui conservé aux Etats-Unis, inscrit sa naissance, en 843, et son ordination presbytérale par le nouvel évêque de Laon, Hédénulfe, le 16 juin 876⁸. Dans l'intervalle, pour l'année 865, il inscrit :

"Karolus rex per Hedenulfum Laudunensis ecclesiae presbyterum coepit congregare clerum sub doctrina canonica Deo militaturum in coe-

(5) *Francia* (4, 1976) publiera seulement trois communications présentées au colloque.

(6) 1er mars 1986 : *Bulletin*, 30 (1988), p. XXXII-XXXIII (procès-verbal).

(7) *Recueil*, actes 108 et 220. A vrai dire, le *Recueil* retient entre temps pour Compiègne un acte perdu, 186, qui serait du 14 juillet 856. Mais il convient d'écarter cette datation conjecturée par G. Tessier à partir d'un acte faux, 485, du 14 juillet 861, dès lors que la date proposée apparaît clairement incompatible avec l'itinéraire suffisamment connu du roi.

(8) D'origine probablement lyonnaise, après un séjour de 10 ou 15 ans au palais puis de 4 ou 5 ans à Laon, Mannon est apparemment rappelé à Lyon par l'archevêque Aurélien vers 880, pour prendre à son service la succession de son oncle homonyme comme prévôt de Condat, l'abbaye de Saint-Oyend ou Saint-Claude en Jura : Bernard Merlette, *Écoles et Bibliothèques à Laon - Actes du 95ème Congrès national des Sociétés savantes* (Reims 1970), t. I, p. 36-37.

nobis a se fundato, quod prius regium ac deinceps apostolica auctoritate uocatum est nouum”⁹.

En trois lignes, ce texte capital nous indique à la fois la constitution d'un collège canonial palatin, son statut religieux, indubitablement la règle de 816, et le nom de son premier prévôt, le prêtre laonnois Hédénulfe¹⁰.

La solennelle consécration de la basilique palatine interviendra seulement le 5 mai 877, en présence des deux légats pontificaux et de très nombreux évêques¹¹. Mais, depuis Noël 866, Compiègne est devenu le sanctuaire de l'une ou l'autre des célébrations majeures, Noël et Pâques¹².

Dernier élément à prendre en considération : par disposition royale, après sa mort, Compiègne célébrera l'anniversaire de son fondateur, qui retient toutefois Saint-Denis pour sa sépulture. On conserve le diplôme par lequel Charles-le-Chauve organisait la célébration de son anniversaire à Saint-Denis, avec mention de ses parents, de sa deuxième épouse Richilde et de ses enfants¹³. Or, dans tous les missels de Saint-Corneille, au 6 octobre, “In anniuersario Karoli imperatoris”, les trois oraisons réunies “sous une seule conclusion” mentionnent successivement le roi, la reine Ermentrude et les enfants royaux, ce qui implique pour ces dispositions une date comprise entre 865 et 869¹⁴.

Tout cela est parfaitement cohérent.

(9) *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. 4 (1841), p. 5-7, d'après le manuscrit original récemment retrouvé. Ces annales avaient été déjà recueillies dans la même collection (t. 2, 1829, p. 212-213), d'après une médiocre édition de 1792. Ainsi est-ce à tort que, pour avoir négligé les introductions de G.-H. Pertz, May Vieillard-Troïekourowff hésitait entre “certains manuscrits” et “d'autres” (page 89, n.2) pour une date qui n'est aucunement douteuse, et qui n'est pas 875 !

(10) Le clergé palatin, alors constitué en collège canonial, ce sont les clercs de la chapelle, notamment les chantres, les maîtres de l'école, et, plus connus en ce qu'ils souscrivent les actes, les notaires de la chancellerie. Beaucoup de ces derniers, souvent des diacres, quitteront le palais pour être promus à l'épiscopat. Sur Hédénulfe, B. Merlette, op. cit., p. 32 et note 62.

(11) *Annales*, p. 212.

(12) *Annales*, p. 133 (Noël 866), 152 (Noël 868), 169 (Pâques 870), 184 (Noël 871), 197 (Noël 874), 212 (Pâques 877). L'autre sanctuaire majeur, en alternance avec le palais de Compiègne, est l'abbaye de Saint-Denis, dont le roi, après la mort de son cousin et chancelier, l'abbé Louis (9 janvier 867), s'est personnellement réservé l'abbatit.

(*Annales*, p. 134-135).

(13) *Recueil*, acte 379 (Saint-Denis, 27 mars 875, jour de Pâques).

(14) Épousée le 13 décembre 842 à Quierzy (*Annales*, p. 43), Ermentrude meurt le 6 octobre 869 à Saint-Denis, où elle est ensevelie (*Annales*, p. 167), ce que le roi apprend le 9 octobre à Douzy. Richilde est épousée dès le 22 janvier 870, dimanche de la Septuagésime, au palais d'Aix-la-Chapelle (*Annales*, p. 169). Je proposerai de numéroter 424 bis le diplôme perdu de la fondation obituaire.

Reste une incertitude sur la décision initiale : reconstruction sur le même site, peut-être après un incendie, ou construction d'un substitut du prestigieux palais d'Aix-la-Chapelle, dont la nostalgie apparaît encore dans le grand diplôme du 5 mai 877¹⁵.

Dernière observation, concernant le trésor des reliques. Il est assez probable que le roi en ait rapporté d'Aix en mars 870, voire à l'issue d'un deuxième séjour en août. En tous cas est-il absolument exclu que l'empereur en ait rien rapporté, entre octobre 876 et mars 877¹⁶.

(15) *Recueil*, acte 425. Ce diplôme solennel comporte confirmation de fondation, avec une importante extension de la donation initiale, et mentionne le privilège pontifical, qu'évoquait aussi Mannon. Le diplôme perdu de la fondation initiale, que G. Tessier a numéroté 424, sera désormais daté précisément de 865. Mais aucun document ne nous indique les circonstances de la décision de 848. Naguère, on a suggéré qu'elle aurait pu être provoquée par l'incendie dont la fouille de 1991 a découvert la trace, mais l'analyse thermomagnétique des prélèvements, permettant de préciser "la date de l'incendie à une année près" n'a toujours pas été réalisée (cf. communication du 7 décembre 1991 : *Bulletin*, 32-1992, p. XXXXVI-XXXXVII).

(16) Par le récit détaillé des *Annales* (p. 206-211), on connaît bien la marche précipitée de l'empereur vers Aix et Cologne, puis sa retraite non moins précipitée après sa défaite, sans repasser par Aix où il ne reviendra jamais. Pas question de reliques à ce moment, ni dans les mois suivants.